

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ateliers d'écriture

Marie-Ju lit et corrige

Applicables à compter du 01/03/2024

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société *Marie-Ju lit et corrige* sise 14 lotissement les Clarines 05300 LE POËT, représentée par Marie-Julie Aillaud (SIRET 984 378 919 000 18) et de ses clients dans le cadre des prestations de service suivantes : ateliers d'écriture.

Toute prestation accomplie par la société *Marie-Ju lit et corrige* implique donc l'adhésion sans réserve des clients aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prestations

Les ateliers sont des sessions d'exercice à l'écriture avec des thèmes spécifiques. Il ne s'agit en aucun cas d'apprendre à écrire un roman, une nouvelle, un article de presse ou autre, ni à devenir auteur ou autrice.

Clause n° 3 : Devis et Commandes

Pour toute demande, un devis gratuit sera remis au client. Ce devis est valable deux mois à compter de sa date d'émission.

Clause n° 4 : Tarifs

Les tarifs indiqués sur le site www.marie-ju-lit-et-corrige.fr sont indicatifs. Ils sont établis en fonction de la prestation commandée, du délai de mise en place. Seul les devis établis font office de tarification réelle.

Ces tarifs peuvent être révisés à tout moment, mais la société *Marie-Ju lit et corrige* s'engage à respecter les prix indiqués sur le devis pendant sa durée de validité.

Les prix des prestations proposées sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Conformément à l'article 293B du code général des impôts, la TVA n'est pas applicable sur ces tarifs qui s'entendent donc TTC.

La société *Marie-Ju lit et corrige* se réserve le droit d'ajouter des réductions à ses tarifs, ainsi que d'effectuer des rabais et ristournes. Tout sera mentionné sur les devis et les factures.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement seront détaillées sur le devis.

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, espèces, ou virement bancaire pour des clients situés en France métropolitaine sous 30 jours à réception de la facture.

Un paiement en plusieurs fois peut être accepté, sans frais et selon examen de la situation du client. Cette disposition particulière sera mentionnée sur le devis et devra être acceptée par les deux parties.

Pour les clients réguliers, une facturation périodique peut être mise en place.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des travaux livrés à l'échéance, des pénalités de retard seront appliquées pour chaque jour de retard de paiement. Elles seront calculées sur le dernier taux directeur de la banque centrale européenne (BCE) auquel on ajoute 10%.

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, des pénalités de retard sont dues sans qu'un rappel soit fait au client à partir du 31^{ème} jour à réception de la facture et ce jusqu'au règlement total des sommes exigées.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce). Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire fixé par décret, la société *Marie-Ju lit et corrige* pourra demander, sur justifications, une indemnisation complémentaire.

Tout retard de paiement (acompte ou solde) conduit à l'arrêt des prestations pour le client.

Clause n° 8 : Délais

Ateliers d'écriture :

À la réception du devis signé, la société *Marie-Ju lit et corrige* adressera un accusé de réception au client.

La responsabilité de la société *Marie-Ju lit et corrige* ne pourra pas être mise en œuvre si l'atelier ne peut avoir lieu à la date prévue en cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

La maladie, l'accident ou le décès d'un proche, une défaillance technique sont considérés comme force majeure (cette liste n'est pas considérée comme limitative).

La société *Marie-Ju lit et corrige* s'engage à prévenir le client du recours à la force majeure et d'une nouvelle date le plus rapidement possible. La résiliation ou la suspension de la commande peuvent être demandées par l'une ou l'autre des parties. La société *Marie-Ju lit et corrige* ne pourra exiger aucun paiement si l'atelier est complètement annulé.

Clause n° 9 : Rétractations

Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter du lendemain de la validation de la commande (réception du devis signé).

L'annulation de la commande n'est valable que si elle est effectuée par voie postale (en RAR) ou voie électronique (avec accusé de réception).

Si la préparation de l'atelier n'a pas débuté, aucune somme ne sera exigée au client.

Si l'annulation intervient en cours de préparation, le client devra s'acquitter de la totalité du travail déjà effectué. Dans ce cas, une facture correspondante au travail fourni sera émise.

Clause n° 10 : Obligations de la société *Marie-Ju lit et corrige*.

La société *Marie-Ju lit et corrige* est assujettie à une obligation de secret professionnel et s'engage donc à ne divulguer aucun texte ou partie de texte réalisé en atelier d'écriture.

Clause n° 11 : Obligations du client

Le client s'engage à fournir à la société *Marie-Ju lit et corrige* toutes les informations nécessaires à la tenue de l'atelier dans les meilleures conditions.

Il s'engage aussi à collaborer avec la société *Marie-Ju lit et corrige* pendant la durée de préparation de l'atelier.

Le client accepte de figurer parmi les références des travaux accomplis par la société *Marie-Ju lit et corrige*. En cas de désaccord avec cette clause, le client devra le spécifier de façon manuscrite sur le devis.

Clause n° 12 : Médiation et tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige, le client devra contacter la société *Marie-Ju lit et corrige* sous 7 jours maximum. Une résolution amiable est souhaitée entre la société *Marie-Ju lit et corrige* et le client. Toutefois si aucune solution n'est trouvée, le client devra adresser une demande de médiation à CNPM Médiation Consommation (<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>).

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Gap, Hautes-Alpes.

Clause n° 13 : Informatique et libertés (RGPD)

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société *Marie-Ju lit et corrige* et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est la société *Marie-Ju lit et corrige*, 14 lotissement les Clarines, 05300 LE POËT, contact@marie-ju-lit-et-corrige.fr

L'accès aux données personnelles sera strictement limité à Marie-Julie Aillaud.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).